

Contre la « loi séparatisme »

Depuis plusieurs mois, le gouvernement porte un projet de loi dit "confortant le respect des principes de la République et de lutte contre le séparatisme", autrement appelée "Loi contre le séparatisme". Ce projet s'inscrit dans un contexte politique est extrêmement préoccupant. L'extrême-droite est au plus haut dans les sondages. Le gouvernement mène une politique réactionnaire, xénophobe et liberticide (loi sécurité globale, loi séparatisme). Les tribunes publiées par des militaires laissent planer une ambiance de menace sur la démocratie.

Les manifestations de policier-e-s mettant en cause la justice, avec le soutien du ministre de l'intérieur et de responsables politiques, sont inquiétantes en termes de séparation des pouvoirs. Blanquer mène une politique autoritaire et réactionnaire. Il multiplie les sorties islamophobes et sexistes. Dans l'enseignement supérieur, la ministre Vidal s'est lancée dans une chasse aux sorcières pour intimider les enseignant-e-s et chercheur-s militant-e-s, notamment des luttes antiracistes.

Le projet de loi dans son ensemble porte atteinte aux libertés individuelles et collectives et à l'État de droit. Il est au service d'un projet de stigmatisation des étranger-ère-s et des personnes de confession musulmane (ou supposé-e-s telles). Certaines dispositions introduites dans le projet de loi concernent en particulier l'Éducation et doivent donc faire l'objet de toute notre vigilance :

- ◆ L'amendement visant l'interdiction du port du voile pour les accompagnatrices de sorties scolaires. Cet amendement est une atteinte au principe de laïcité, qui vise à stigmatiser les femmes musulmanes.
- ◆ L'amendement visant à supprimer les allocations familiales aux parents des élèves en décrochage scolaire. La suspension peut aller jusqu'à douze mois consécutifs. Cette mesure aurait pour conséquence de fragiliser encore davantage les familles et les enfants les plus précaires sans apporter aucune solution permettant le retour à l'école des élèves.
- ◆ "L'amendement UNEF", adopté par le Sénat et visant la dissolution des associations organisant des réunions non-mixtes entre personnes racisées. Le gouvernement préfère menacer de dissolution les associations et organisations qui militent pour l'égalité et se donnent les outils de libération de la parole à cette fin plutôt que de s'attaquer aux causes structurelles du racisme.

La navette parlementaire est amenée à se poursuivre avant l'adoption du projet. Pour SUD éducation, il est nécessaire d'organiser une riposte massive, dans l'unité des organisations. SUD éducation appelle les personnels à contribuer dès aujourd'hui à sa construction.